

## AVIS PUBLIC

Ville-Marie

**Montréal** 

### DEMANDE D'AUTORISATION D'EXERCER UN USAGE CONDITIONNEL

Les personnes intéressées sont priées de noter qu'elles pourront être entendues par les membres du conseil d'arrondissement qui statueront, en vertu de la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), sur la demande approuvant :

- pour les 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> étages du bâtiment portant le numéro 1133, rue Sainte-Catherine Ouest, l'usage « résidentiel », et ce, conformément à l'article 247 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* [dossier 1183332007];

La séance du conseil d'arrondissement au cours de laquelle sera étudiée cette demande aura lieu le mercredi 21 novembre 2018, à 18 h 30, à la salle du conseil, 800, boulevard De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée.

Toute personne qui désire obtenir des renseignements relativement à cette demande d'autorisation peut communiquer avec la Division de l'urbanisme de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises au 514 872-9545 et en mentionnant les numéros de dossiers indiqués précédemment.

Montréal, le 3 novembre 2018

Le secrétaire d'arrondissement,  
Domenico Zambito, avocat

*Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : [www.ville.montreal.qc.ca/villemarie](http://www.ville.montreal.qc.ca/villemarie)*